

Nous aurions voulu reproduire les divers articles de Journaux auxquels le Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église a donné lieu. Malheureusement, plusieurs de ces articles ne nous étant pas parvenus, nous aurons le regret de ne pouvoir donner la date de leur publication et même d'en passer quelques-uns sous silence. Mentionnons toujours les articles de M. G. de Saint-Valry, dans le *Pays* du 26 novembre 1860; de M. A. de Rovray, *Moniteur* du 9 décembre; de M. P.-A. Fiorentino, *Constitutionnel* du 17 décembre; de M. Béliard, *Journal des villes et campagnes*, ... décembre; de M. Mac-Sheey, *Union* du 31 décembre; de M. Hippolyte Prévost, *Ami de la Religion*, du ... janvier 1860; de M. P. Scudo, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} janvier 1860; de M. Rupert, *le Monde*, 28 novembre, 5 et 31 décembre; de M. P. de Selle, *Gazette de France*, 14 février. Si nous devons des remerciements à tous ces écrivains pour avoir donné la plus grande publicité aux travaux du Congrès, nous devons surtout témoigner notre reconnaissance à ceux d'entre eux qui ont pris en main notre cause et qui se sont faits les organes des doctrines que nous avons voulu faire triompher. Parmi ces der- // 86 // -niers [derniers] nous nommons, avec un vif sentiment de gratitude, MM. Rupert, Fiorentino, G. de Saint-Valry, De Selle, Béliard et Mac-Sheey.

Il est de notre devoir de mentionner aussi le journal anglais *The Tablet*, qui contient dans son numéro du 5 janvier, une traduction de *l'Adresse* du Congrès à l'Épiscopat, avec toutes les signatures. *L'Adresse* y est précédée d'une lettre à l'éditeur du journal, dans laquelle on explique le titre du Congrès *pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église*. Il y est dit qu'il ne fait pas entendre que le plain-chant ait disparu des églises de France, et qu'il s'agisse de le rétablir, mais qu'il est seulement question de le ramener à une meilleur exécution et à de meilleures règles; que la prononciation française et anglaise du latin est vicieuse, et qu'il y aurait avantage à adopter la prononciation italienne. L'auteur se plaint qu'en certains lieux de France on exécute le plain-chant trop bas et avec le concours de rustiques ophicléides (*villanous*), etc., etc.

Nous croyons devoir citer en entier l'analyse que M. Rupert a faite, dans *le Monde* du 31 décembre, de l'adresse à l'Épiscopat.

« dans ces différents vœux formulés, on ne trouvera rien qui ne soit parfaitement d'accord avec le principe que nous avons plusieurs fois rappelé et qui doit être la base et le point de départ de toute théorie, de tout système de restauration et d'amélioration du chant ecclésiastique: c'est que l'intention de l'Église est que tous les fidèles unissent leur voix dans le lieu saint pour chanter en commun les louanges de Dieu. Cette intention est hors de toute espèce de doute, et elle ressort clairement de l'acte par lequel le Pontife régnant vient encore d'accorder des indulgences spéciales à tous les fidèles qui s'unissent aux chants de l'Église les dimanches, les jours de fête et pendant le mois de Marie(1). Nous nous contentons d'invoquer ici le témoignage de l'autorité, comme étant une raison qui peut au besoin dispenser de toute autre; on trouvera, en y réfléchissant, ce que cette pratique, désirée par l'Église, apporte d'avantages pour le cœur, pour l'esprit, ce qu'elle donne de vie et de splendeur au culte religieux.

La musique n'étant pas de nature à être exécutée par la masse du peuple chrétien, et laissant une grande partie des fidèles étrangers à ce qui se fait et se dit en leur nom, ne répond donc pas, à beaucoup près, aussi bien que le plain-chant, à l'intention de l'Église; elle ne peut donc occuper qu'une place beaucoup plus

(1) Bref du 7 avril 1818, publié dans *l'Univers* du 2 mai de la même année (voir numéro du 15 janvier 1861).

restreinte dans la célébration du culte, et c'est pourquoi, malgré les désirs et les réclamations de quelques artistes, le Congrès s'est attaché, comme on le voit, à faire donner une préférence habituelle et marquée au plain-chant, en dehors duquel il est bien difficile de // 87 // préciser le caractère et les limites d'une musique religieuse.

C'est pour mettre un salutaire obstacle à l'arbitraire et à la fantaisie, toujours prêts à envahir le lieu saint à la suite de la musique, que le Congrès a formulé un vœu spécial tendant à ce qu'il soit formé dans chaque diocèse une commission liturgique et musicale à laquelle seraient nécessairement soumises toutes les compositions et les œuvres que l'on voudrait faire exécuter dans les églises.

Mais le plain-chant lui-même peut être exécuté, et c'est ce que nous voyons beaucoup trop souvent, d'une manière telle que le vœu de l'Église ne peut plus être rempli. Abandonné à des chantres qui, privés de surveillance et de direction, ne consultent que la portée la plus avantageuse de leur voix, ou à des artistes qui, sous prétexte de le relever et de l'embellir, le privent de sa mélodie et le rendent méconnaissable par les accords dont ils le surchargent, il devient impossible à la masse du peuple de s'y rallier et de former cette belle unité harmonique qui doit régner dans le lieu saint entre les voix comme entre les esprits et les cœurs. Aussi avons-nous applaudi, et bien d'autres applaudiront avec nous, à ce vœu exprimé par le Congrès, « que l'on ne s'écarte pas d'une harmonie consonante en rapport avec la tonalité ecclésiastique, et que le chant soit, autant que possible, à la partie supérieure et dans un diapason qui réponde à la généralité des voix. » Cet article, nous devons le dire, est un de ceux dont la rédaction a soulevé le plus de difficultés et de débats; la question d'art, dont il porte l'empreinte, ouvrait pas sa nature même la porte aux discussions; nous regrettons qu'au milieu des observations qui se croisaient et se pressaient en sens divers, une voix ne se soit pas élevée pour formuler très nettement les principes que nous venons de rappeler; l'autorité de l'Église ainsi invoquée eût rallié aussitôt toutes les opinions, comme nous l'avons vu plus d'une fois, et la rédaction de l'article eût été plus ferme et plus claire. Mais le sens et la portée ne peuvent en échapper à l'attention la moins sérieuse; si nous ne nous trompons, il en est peu dont la pratique ait une plus haute importance.

L. RUPERT. »

Puisque M. Rupert est revenu sur l'art. 10 de l'adresse, nous croyons, pour mettre fin à toutes les difficultés que cet article a soulevées, devoir déclarer, au nom de la commission de la rédaction de l'adresse, que les trois dernières lignes du premier paragraphe se rapportent à une question qui, tout en rentrant dans la question générale de l'accompagnement du plain-chant, en implique néanmoins une autre qui est celle du plain-chant écrit à plusieurs voix; qu'en conséquence les mots: *et que le chant soit, autant que possible, à la partie supérieur et dans un diapason qui réponde à la généralité des voix*, doivent s'entendre d'un morceau de plain-chant *harmonié* à plusieurs parties. // 88 //

Cette explication sera soumise, s'il y a lieu, au Bureau, afin qu'il en autorise l'insertion dans les pièces du Congrès.

LA MAÎTRISE, 15 février 1861, pp. 85-88.

Journal Title:	LA MAÎTRISE
Journal Subtitle:	JOURNAL DE MUSIQUE RELIGIEUSE
Day of Week:	
Calendar Date:	15 February 1861
Printed Date Correct:	Yes
Volume Number:	10
Year:	4 ^{ème} année
Series:	None
Issue:	15 Février 1861
Livraison:	None
Pagination:	85-88
Title of Article:	REVUE DES JOURNAUX.
Subtitle of Article:	None
Signature:	J. D'O.
Pseudonym:	None
Author:	Joseph d'Ortigue
Layout:	Internal Text
Cross-reference:	None